

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
KI TETSÉ
SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2011
11 ELLOUL 5771
AVOT 2

44^e année

46

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

« Refuge, refuge ! »

L'image du refuge est toujours rassurante. Elle fait sans doute partie de cet héritage culturel qui accompagne les hommes depuis toujours. Elle évoque ce lieu chaleureux qui, dans une zone incertaine, apporte équilibre, réconfort et force renouvelée. Elle incarne aussi cet endroit plus sûr où les catastrophes éventuelles ne peuvent pas survenir. Toutes les périodes de l'histoire ont connu leurs refuges propres, adaptés à leur réalité particulière. Quand les Juifs, après la sortie d'Égypte, étaient en marche vers la Terre d'Israël, ils reçurent de Dieu le commandement d'établir des villes justement appelées «de refuge». Et elles étaient certes bien nommées. Elles servaient de lieu protecteur pour celui dont les actes graves – l'homicide involontaire ou volontaire – suscitaient une vengeance trop prévisible. Dans ces villes, il y échappait, ne serait-ce que dans l'attente d'une décision du tribunal saisi de son cas. Mais surtout, cet exil lui permettait une véritable remise en question. Loin de ses habitudes, privé de ses repères coutumiers, l'homme pouvait entreprendre sa véritable reconstruction, intellectuelle, morale, spirituelle.

Pourquoi rappeler maintenant la notion de refuge ? C'est que la Torah, parole Divine, est éternelle et que, pour cette raison, chacune de ses lois l'est également y compris celles qui ne semblent plus d'actualité. Où sont donc aujourd'hui les villes de refuge ?

Elles existent toujours mais c'est dans le temps qu'elles se trouvent. Il s'agit du mois que nous vivons à présent, celui d'Eloul. Car il est bien ce qui a été décrit plus haut. Il est ce «lieu» chaleureux, protecteur, souvent salvateur, adapté à notre réalité et qui permet le recul nécessaire par rapport à l'invasion du quotidien. Il est cet «espace» où tout peut être recommencé sur des bases nouvelles. L'accès n'en est pas difficile. Dans l'ancien Israël, c'était de larges routes, soigneusement entretenues, qui menaient à ces villes et un panneau indicateur se dressait à chaque carrefour pour que nul ne s'égaré dans sa quête.

Le temps d'Eloul est revenu. Avec lui, c'est déjà l'appel des fêtes de Tichri qui a commencé à résonner. A qui sait voir, le monde n'est plus tout à fait le même. Voici que Roch Hachana et Yom Kippour approchent et que nous sommes conduits à réfléchir à nos actes, à nous-mêmes. Peut-être sentons-nous monter comme une incertitude ? Alors le refuge s'ouvre et chacun peut le trouver sans peine. Le mois d'Eloul a commencé, il suffit de s'y installer comme on s'installe dans une nouvelle demeure. Changer les habitudes acquises, réévaluer ses choix, décider d'aller plus loin ou différemment, tout est aujourd'hui possible. C'est ainsi que l'on prépare la bonne et douce année dont chacun rêve et la réalisation de l'ultime promesse : la venue du Machia'h.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Ki Tétsé La mère et le nid

«Si tu trouves le nid d'un oiseau, dans un arbre ou sur le sol, avec des oisillons ou des œufs et que la mère couve les oisillons ou les œufs, ne prends pas la mère avec ses petits. Fais partir la mère et ne prends que les petits...» (Devarim 22 : 6)

Na'hmanide (Ramban) écrit, que dans son sens simple, la raison de cette Mitsva est de nous enseigner la compassion. Prendre l'oisillon sous les yeux de sa mère causerait à cette dernière un chagrin aigu. L'amour et la compassion d'une mère pour sa descendance est, selon les mots de Maïmonide (Rambam), «non une fonction de l'intellect ou de la parole mais une fonction du processus de la pensée qui existe chez les animaux comme chez les hommes». En appliquant cette Mitsva, nous nous exerçons à ressentir de l'empathie pour toutes les créatures de Dieu.

Selon le Zohar, ce commandement possède également un impact cosmique important, éveillant la miséricorde Divine pour le Peuple Juif. Quand une mère oiseau est chassée de son nid, elle crie avec amertume et désespoir parce qu'elle est séparée de son petit. L'ange qui règne sur cette espèce apparaîtrait devant le Trône Divin et se plaint : «Dieu Miséricordieux, pourquoi Ta Torah a-t-elle ordonné un acte si inhumain ?» Les anges qui règnent sur les autres espèces d'oiseaux enchaînent dans cette protestation, objectant contre le même sort réservé à leurs oiseaux.

Dieu les réprimande alors : «Les anges en charge des oiseaux se plaignent de la souffrance des oiseaux. Mais un seul d'entre vous a-t-il exprimé une préoccupation pour l'angoisse de Mes fils et de la Che'hinah (Présence Divine) ?» La Che'hinah est exilée. Elle est éloignée de Son nid et de Sa maison, le Temple.

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT TETSÉ

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 19h 58 • Sortie 21h 03

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	19.37	Bordeaux	20.07	Grenoble	19.42
Lyon	19.46	Toulouse	19.58	Montpellier	19.49
Marseille	19.42	Nice	19.35	Lille	19.57
		Nancy/Metz	19.43	Nantes	20.12

à partir du dimanche 4 septembre 2011

Heure limite du Chema : 10h30 Pose des Téléphones : 6h06

Fin Kidouch Levana : lundi 12 septembre à 22h 46



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

Mes fils, les oisillons, résident seuls parmi leurs ennemis, les nations du monde. Mais aucun d'entre vous ne pleure pour éveiller Ma compassion pour eux ! Eh bien, pour Moi-même, Je les délivrerai ! » Le Zohar relate une histoire miraculeuse, d'une époque où la compassion Divine fut révélée par le biais de ce commandement.

Rabbi Eléazar, fils de Rabbi Chimon Bar Yo'haï, avançait avec ses disciples quand apparut une colombe. La colombe informa Rabbi Eléazar que son beau-père, Rabbi Yossi, était tombé gravement malade. Rabbi Eléazar ordonna à la colombe d'aller assurer Rabbi Yossi que dans trois jours, il guérirait miraculeusement et qu'alors, lui viendrait avec ses disciples célébrer chez lui sa guérison. Peu de temps après, la colombe revint les informer que, puisque Rabbi Eléazar avait annulé le décret divin menaçant son beau-père, l'ange de la mort avait pris un autre Rabbi Yossi, Rabbi Yossi de Pekiyin.

Devant ces événements tragiques, Rabbi Eléazar décida de se rendre à Pékiyin pour réconforter la famille de Rabbi Yossi. Là, les Rabbis apprirent que Rabbi Yossi, lui-même veuf, laissait un jeune fils et une jeune fille. Ceux-ci étaient donc doublement orphelins. Dans la pièce où reposait Rabbi Yossi, son fils pleurait de façon incontrôlable. Regardant vers les Cieux, il s'exclama : « Maître de l'Univers ! Tu as écrit dans Ta Sainte Torah ces mots : *Si tu trouves le nid d'un oiseau, dans un arbre ou sur le sol, avec des oisillons ou des œufs et que la mère couve les oisillons ou les œufs, ne prends pas la mère avec ses petits. Fais partir la mère et ne prends que les petits...* Maître de l'Univers ! Selon Ta Sainte Torah, nous devons laisser vivre la mère et certainement pas prendre la mère et laisser les enfants abandonnés ! Toi, D.ieu, Tu dois accomplir les paroles de Ta Sainte Torah. Ma sœur et moi sommes deux petits oiseaux. Ma mère est morte et notre père a pris sa place pour s'occuper de nous. Selon Ta Torah, D.ieu Bien aimé, Tu peux prendre ma sœur ou moi mais Tu ne peux enlever mon père bien aimé ! »

Devant ces paroles poignantes, les disciples de Rabbi Eléazar se mirent à pleurer. Mais, soudain, la pièce devint silencieuse et un pilier de feu apparut, couvrant le lit du disparu. Rabbi Eléazar affirma : « Un grand miracle est sur le point d'avoir lieu. » Une voix céleste se fit entendre, émanant du pilier de feu : « Heureux sois-tu, Rabbi Yossi, de mériter un fils si sage dont la plainte justifiée est montée jusqu'au Trône de Gloire Divin. Rabbi Yossi, tu vivras encore vingt-deux

ans, pour avoir le privilège d'enseigner à cet enfant sage. » Alors, aussi soudainement qu'il était apparu, le pilier de feu disparut et les yeux de Rabbi Yossi tressaillirent puis s'ouvrirent.

Rabbi Eléazar s'exclama : « Combien sommes-nous privilégiés d'avoir vu de nos propres yeux le miracle du réveil des morts ! » Puis Rabbi Eléazar bénit Rabbi Yossi : « Comme tu es fortuné d'avoir vécu le miracle de la résurrection des morts par le mérite de la sagesse de ton jeune fils ! » Rabbi Eléazar resta trois jours dans cette maison pour célébrer ce miracle. Il demanda à Rabbi Yossi de décrire ce qu'il avait vu dans les Cieux.

Rabbi Yossi répondit : « Je ne peux révéler aux hommes ce que j'ai vu. Je ne peux dire qu'une seule chose : lorsque mon fils pleurait et protestait devant D.ieu, du plus profond de son être, avec une sincérité absolue, et qu'il se référait à la Mitsva de chasser la mère de l'oisillon, trois cent mille chaises divines s'ébranlèrent lorsque les trois cent mille Tsaddikim (Justes) se levèrent dans les Cieux, suppliant D.ieu de me renvoyer chez les vivants ! »

« Et ceux qui sont dans la poussière reviendront à la vie » (Yéchayahou 26 :19) Le cri d'un orphelin sincère qui aspirait à être réuni à son père suffit. Sa voix fendit les Cieux et arriva auprès du Trône de Gloire pour accomplir le miracle inespéré. Il est donc sûr que les appels sincères de chacun d'entre nous, les enfants orphelins de D.ieu, peuvent atteindre les Cieux et nous apporter la réalisation de la promesse de la Délivrance que nous attendons depuis si longtemps. Ils pousseront les centaines de milliers de Tsaddikim à révolutionner les Cieux pour que cette promesse soit réalisée pour nous.

Alors nous n'entendrons plus les cris tristes de l'orphelin, nous ne ressentirons plus les douleurs atroces de l'exil. Le bien sera manifeste et révélé en tous lieux.

FABRICANT VENTE DIRECTE

LAMYLITERIE

DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECIA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

Matelas - Sommier
Banquettes - Clic-clac
Lits Gigognes
Lits électriques

Système d'assemblage exclusif

Jusqu'à **50% moins cher**, que leurs équivalents griffés

Ouvert du Dim. au Vend.
Fermé le Samedi

01 47 00 73 55
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
www.lamyliterie.fr

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Samedi 3 septembre - 4 Elloul

Mitsva positive n° 60 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné que toute bête offerte en sacrifice soit âgée d'au moins huit jours ou plus.

Mitsva négative n° 100 : Il nous est interdit d'offrir sur l'autel le salaire d'une prostituée ou le prix versé en échange d'un chien.

Mitsva négative n° 98 : Il nous est interdit d'offrir sur l'autel du levain ou du miel.

Mitsva positive n° 62 : Il s'agit du commandement nous enjoignant d'apporter du sel avec chaque offrande.

Mitsva négative n° 99 : C'est l'interdiction qui nous est faite d'offrir un sacrifice sans sel.

Dimanche 4 septembre - 5 Elloul

Mitsva positive n° 63 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné à propos de la procédure de chaque holocauste.

Mitsva négative n° 146 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger la chair d'un holocauste.

Mitsva positive n° 64 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir l'expiatoire, quel qu'il soit, de la manière prescrite.

Lundi 5 septembre - 6 Elloul

Mitsva négative n° 139 : Il est interdit aux prêtres de manger la chair des offrandes "à l'intérieur".

Mitsva négative n° 112 : Il nous est interdit de détacher la tête du volatile offert comme expiatoire pendant la "Mélika" (rupture de la tête à l'endroit de la nuque).

Mitsva positive n° 65 : C'est le commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'offrande délictive doit être offerte de la manière prescrite.

Mardi 6 septembre - 7 Elloul

Mitsva positive n° 89 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de consommer la viande des offrandes consacrées, c'est-à-dire expiatoires et délictives, qui sont les sacrifices les plus sacrés.

Mitsva négative n° 145 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la chair des sacrifices expiatoires et des offrandes délictives hors de l'enceinte du Temple. Elle s'applique aussi aux prêtres.

Mitsva négative n° 148 : C'est l'interdiction faite aux prêtres de consommer des prémices en dehors de Jérusalem.

Mercredi 7 septembre - 8 Elloul

Mitsva positive n° 66 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir l'offrande de paix.

Mitsva négative n° 147 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la chair des sacrifices de sainteté inférieure avant l'aspersion du sang.

Mitsva positive n° 67 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint que l'offrande de l'oblation (Min'ha) soit présentée selon les rites prescrits, en respectant chacune de ses catégories.

Mitsva négative n° 102 : Il est interdit d'employer de l'huile pour l'oblation.

Mitsva négative n° 103 : Il est interdit d'ajouter de l'encens à l'oblation du pauvre offerte comme expiatoire.

Mitsva négative n° 138 : C'est l'interdiction qui nous est faite de manger l'oblation d'un pontife.

Jeudi 8 septembre - 9 Elloul

Mitsva négative n° 124 : Il nous est interdit de faire cuire avec du levain les restes des oblations.

Mitsva positive n° 88 : Il s'agit du commandement incombant aux prêtres de consommer les restes des oblations.

Mitsva positive n° 83 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'accomplir la totalité des devoirs nous incombant lors de

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 15.000 ex

ISSN 1762 - 5440

C'est arrivé très récemment à New York. Le téléphone sonna un soir au domicile d'une famille juive orthodoxe avec une mauvaise nouvelle : l'arrière-grand-mère, âgée de plus de 90 ans, venait de décéder à la maison de retraite où elle avait été admise quelques mois plus tôt, calmement, dans son sommeil.

Chacun pleura et on organisa rapidement l'enterrement comme il convient : le lendemain après-midi, toute la famille et de nombreux amis se réunirent au cimetière pour l'inhumation et les condoléances d'usage.

Ensuite on annonça que la famille observerait les *Chiva* (les sept jours traditionnels de deuil) et que chacun était invité à se rendre au domicile pour les condoléances et les prières.

Le troisième jour, un coup de téléphone retint l'attention de tous : un des enfants décrocha le combiné et entendit : «Allo ? C'est qui ? C'est Avi ? Comment allez-vous tous ? Passe-moi ta maman ou ton papa ! Tu ne me reconnais pas ? C'est grand-mère ! Pourquoi personne n'est venu me voir depuis trois jours?»

Incrédule, le fils prit le combiné : «Maman ? C'est bien toi ?»

- Bien sûr que c'est moi ! Pourquoi personne n'est plus venu me rendre visite ces derniers jours ? Vous allez bien ?»

C'était bien la grand-mère, elle était bien vivante et toutes les personnes présentes dans la pièce laissèrent éclater leur joie. En moins d'une demi-heure, le fils se rendit à la maison de retraite et expliqua avec autant de tact que possible à sa mère ce qui était arrivé. Apparemment il s'était produit une terrible erreur.

Mais soudain, ils réalisèrent ce qui était arrivé : on avait bien enterré quelqu'un ! Qui était-ce donc ? Il fallait aussi sans doute prévenir la famille de cette personne !

Le fils appela le directeur de la maison de retraite et quand celui-ci entendit ce terrible imbroglio, il mena sa propre enquête et découvrit ce qui s'était passé : dans le même bâtiment, avait été admise une autre dame qui portait le même nom et le même prénom que la grand-mère, qui avait à peu près le même âge, qui était aussi une survivante de la Shoah et qui avait le même gabarit qu'elle. Il y avait eu confusion d'identité. Le directeur s'excusa misérablement, prévint

qu'il prenait à sa charge tous les frais (l'enterrement, la perte des jours de travail, les annonces dans les journaux...) et ne cessa de demander pardon pour cette méprise involontaire.

Il fallait maintenant prévenir la famille de la dame qui avait été enterrée. Il s'avéra que celle-ci n'avait qu'un seul fils qui habitait non loin de là ; tous se mirent d'accord qu'il valait mieux que ce soit le fils de la grand-mère vivante qui explique la situation. Après tout, le fils de la défunte se mettrait sans doute en colère et on le calmerait en l'assurant que tout avait été fait dans le respect de la loi juive, on lui montrerait la place au cimetière...

Mais ils n'étaient pas au bout de leurs surprises. Dès que le petit-fils décrocha le téléphone et entendit qu'on l'appelait depuis la maison de retraite, il enchaîna immédiatement : «Si c'est pour m'avertir que ma grand-mère est décédée, n'en faites pas toute une histoire ! Procédez à l'incinération, jetez les cendres où vous voulez et envoyez-moi la facture. D'accord ?»

Atterrés par cette réaction, les membres de cette famille pratiquante décidèrent d'aller voir ce fils et de lui expliquer certaines choses. Il accepta et, quelques instants plus tard, ils se présentèrent à son domicile pour expliquer à cet inconnu que l'incinération est absolument interdite par la loi juive et qu'un corps doit être purifié puis enterré selon la tradition car le judaïsme croit en la résurrection des morts.

Mais l'homme ne l'entendait pas ainsi : non seulement l'incinération était moins chère mais, selon lui, elle était aussi plus écologique, elle préservait l'espace et de toute manière, il fallait être réaliste ! Toutes ces histoires sur D.ieu, les âmes, la résurrection n'étaient que des superstitions et que les hommes ne valent pas mieux que des plantes ou des animaux !

Finalement ils lui avouèrent la vérité : sa mère était décédée quelques jours plus tôt et non seulement elle avait été enterrée selon la tradition mais on avait même déjà respecté trois jours de *Chiva* en son honneur... Ils allaient même lui préciser qu'il n'avait pas à s'inquiéter pour l'argent lorsqu'il s'écria : «Comment ? Ma mère a été enterrée ? Je n'arrive pas à le croire!»

Il se prit la tête entre ses mains, la releva avec un regard étrange. Il ferma les yeux et se mit à pleu-

rer comme un enfant sans qu'on puisse comprendre son étrange réaction. Finalement il se remit, demanda un verre d'eau, essuya ses yeux et expliqua : «Ma mère était une survivante de la Shoah. Toute sa famille a été tuée par les Nazis, mon père également et elle avait réussi à s'enfuir avec moi alors que je n'étais qu'un bébé. Nous avons ensuite émigré aux États-Unis et, malgré tout ce qui lui était arrivé, elle continuait de croire en D.ieu. Mais moi... je ne voulais pas être différent des autres et j'ai abandonné la pratique du judaïsme. Elle insistait, elle me

suppliait pour que je mange cachère, pour que j'épouse une fille juive mais je ne voulais pas entendre parler ! Nous avons de longues discussions puis je lui ai dit sans ambages que tout ceci ne m'intéressait pas, que quand je décéderai, je voulais être incinéré et que c'était d'ailleurs ainsi que je procéderais pour elle. Je crois que j'étais un peu cruel mais je voulais qu'elle soit plus réaliste et qu'elle abandonne ses pratiques d'un autre âge !

Finalement, nous en sommes arrivés à une sorte de compromis : elle prierait son D.ieu et, si D.ieu existait, Il s'occuperait de la faire enterrer mais sinon... l'incinération ! Rien ne pouvait me faire changer dans ma décision !

Maintenant, je vois qu'elle avait raison : comprenez-vous ce qui est arrivé ? D.ieu a écouté ses prières ! C'était donc elle qui avait raison !»

Et il se mit à pleurer à nouveau, presque de soulagement au fond...

Il accepta alors immédiatement de terminer les *Chiva* au domicile du précédent «endeuillé» et se mit à étudier le judaïsme intensément.

**Rav Tuvia Bolton – *Ohr Tmimim* Kfar Chabad
traduit par Feiga Lubecki**

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

La première des trois fêtes de pèlerinage de sorte qu'elle ne passe pas sans que chacun de nous ait présenté toutes les offrandes qu'il doit apporter.

Mitsva négative n° 155: C'est l'interdiction qui nous est faite de tarder dans l'accomplissement d'un vœu, de dons volontaires et des autres offrandes que nous nous sommes engagés à faire.

Vendredi 9 septembre - 10 Elloul

Mitsva positive n° 84 : Il s'agit du commandement nous incombant d'apporter tous les sacrifices au Temple exclusivement.

Mitsva positive n° 85: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter au Temple toute offrande nous incombant, qu'il s'agisse d'un sacrifice expiatoire, d'un holocauste, d'une offrande délictive ou d'un sacrifice rémunérateur, même si la décision d'apporter cette offrande a été prise en dehors du pays d'Israël.

Mitsva négative n° 90: C'est l'interdiction qui nous est faite d'immoler aucun animal destiné au sacrifice en dehors du parvis du Sanctuaire et c'est ce que l'on appelle "immoler à l'extérieur"

Samedi 10 septembre - 11 Elloul

Mitsva négative n° 89: Il nous est interdit d'offrir aucun sacrifice à l'extérieur, c'est-à-dire en dehors du parvis du Sanctuaire

Mitsva positive n° 39: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir chaque jour en sacrifice au Temple deux agneaux.

Mitsva positive n° 29: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'entretenir chaque jour le feu sur l'autel et de manière continue.

Mitsva négative n° 81: Il nous est interdit d'éteindre le feu qui est sur l'autel

Mitsva positive n° 30: C'est le commandement qui a été ordonné aux prêtres de retirer chaque jour les cendres de l'autel.

ETINCELLES DE MACHIA'H

D.ieu sera Un

Parlant du temps de Machia'h, le prophète (Zacharie 14 :9) annonce : "En ce jour, D.ieu sera Un et Son Nom sera Un". Il convient de préciser ce qu'une telle idée apporte à la grandeur de la nouvelle ère.

En fait, aujourd'hui, l'unité de D.ieu et son Omniprésence ne sont pas manifestes. Ainsi l'univers peut sembler être une entité indépendante de la Divinité et autonome par rapport à Elle. En revanche, lorsque le Machia'h viendra, chacun verra que l'univers s'efface devant la Lumière Divine qui le pénètre et le fait vivre constamment. A ce moment, la réalité profonde du concept d'Unité Divine apparaîtra à tous.

(d'après *Torah Or, Vaéra, p. 55c*) **H.N.**

LE COIN DE LA HALA'HA

Comment accomplir la Mitsva de Ahavat Israël, l'amour pour un autre Juif ?

«Tu aimeras ton prochain comme toi-même» (Vayikra – Lévitique 19).
«C'est là un grand principe de la Torah !» commenta Rabbi Akiva.
«Une âme descend dans ce monde pendant soixante-dix ou quatre-vingt ans, juste pour faire du bien à un autre Juif !» disait le Baal Chem Tov.
«Le peuple juif ne forme qu'une seule âme qui se déploie dans de nombreux corps» (Tanya chapitre 32).
Développer l'amour pour un autre Juif permet d'étendre cet amour à toute l'humanité puis à toutes les créatures de D.ieu. Mais il doit d'abord commencer par sa famille et son peuple.

- Chaque matin, avant la prière, déclarez en toute sincérité : «Je m'engage à pratiquer la Mitsva d'aimer mon prochain comme moi-même».
- Réalisez que le Juif face à vous, quel qu'il soit, possède une «Nechama», une âme – une «partie de D.ieu».
- Mettez en pratique la règle d'or de Hillel. «Ce que tu ne veux pas qu'on te fasse, ne le fais pas à autrui !»
- Ne dites que du bien des autres Juifs.
- N'écoutez même pas un mot insidieux sauf si un bien concret devait en résulter.
- Prenez soin des biens d'autrui et des biens de la communauté (synagogues, écoles juives...) comme des vôtres propres.
- Recherchez constamment l'occasion de prodiguer du bien à un autre Juif.
- Multipliez les occasions de réunir des Juifs, quels que soient leurs âges, origines, situations sociales...
- Partagez avec d'autres Juifs notre bien le plus précieux : la sagesse de la Torah et la pratique des Mitsvot. **F.L.** (d'après www.chabad.org magazine)

SPORTES Funéraire France - Israël



Respect - Rapidité - Qualité

"La purification, l'habillement, l'accompagnement et l'enterrement sont des bienfaits qui sont utiles aux morts à tout jamais"

Pour nous joindre 24/24h :

01.43.43.62.94 ou **06.22.67.96.92**

Votre agence : 305 rue de Charenton - 75012 Paris

Yaffa

La vaisselle prestigieuse jetable !

A l'occasion de vos fêtes juives, chabbats, anniversaires, ainsi que pour tout événement heureux de la vie...

**PROMOTIONS
EXCEPTIONNELLES**

Grande variété de choix, objets inédits, à différents thèmes...

Appelez-nous

06 64 34 27 57

JurisFormalités

DOMICILIATION

DE VOTRE SIEGE SOCIAL À PARIS

Chef d'entreprise, Auto Entrepreneur, EIRL, gérant, commerçant, société étrangère...

5 adresses

3 Centres d'Affaires

CHAMPS-ELYSEES

MADELEINE • NATION

experts@jurisformalites.com
www.jurisformalites.com

Tél: 01 55 28 81 61

Dans ISF il y a aussi... SOLIDARITE !

En application de la loi TEPA, l'année 2011 offre encore la possibilité de réduire de 75% l'Impôt sur la Fortune par un don aux fondations reconnues d'utilité publique notamment.

En nous remettant, **avant le 30 septembre 2011**, un don qui bénéficiera entièrement au **BETH LOUBAVITCH**, par un chèque libellé à : **FONDATION POUR L'EDUCATION JUIVE- FJF** vous contribuerez encore à l'avenir de la communauté et à son développement !

Le Beth Loubavitch a réalisé en Ile-de-France :

- Le plus grand complexe scolaire d'Europe : Beth Haya Mouchka
- Des Institutions Scolaires pour 2500 élèves
- 40 berceaux de crèche • 100 délégués locaux
- 40 centres communautaires • 40 centres aérés Gan Israël
- 30 centres de Talmud Torah • 2 séminaires d'études européens
- 800 cours hebdomadaires pour 12 000 participants

Soutenez cette action d'envergure en versant tout ou partie de votre ISF en faveur du **BETH LOUBAVITCH** à :

FONDATION POUR L'EDUCATION JUIVE - FJF

Un reçu fiscal vous sera adressé sous 48 heures.

N'hésitez pas à nous appeler au : **01 44 52 72 96**
ou à nous contacter à l'adresse : isf2011bl@gmail.com



Le spécialiste pour vos appels
de et vers l'étranger

Cet été, 19telecom
vous offre votre carte SIM
prépayée internationale.



Pour plus de renseignements,
contactez Arthur au 06 62 37 34 35

Et connectez-vous sur www.19telecom.com

Durant le mois d'Elloul,
pensez à faire vérifier vos

Téfilines et Mezouzot



Des Soferim sont à votre disposition
au Beth Loubavitch
8 rue Lamartine 75009 Paris (M° Cadet)
Tél: **01 45 26 87 60**



**Votre Boîte de Tsédaka
est pleine !**

Vous pouvez

la rapporter au 8, rue Lamartine - Paris 9° (M° Cadet)
Beth Loubavitch: ou 55, rue Petit - Paris 19° (M° Ourcq)
nous contacter par téléphone au 01 45 26 87 60
Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.